

INTERPELLATION

Auteur Guido Walker, CVPO, et Daniela Imhof-Jenelten (suppl.), CVPO
Objet Le vaccin contre le papillomavirus a-t-il fait ses preuves en Valais?
Date 15.06.2018
Numéro 2.0248

Le virus du papillome humain (VPH) peut provoquer un cancer du col de l'utérus. Le vaccin contre ce virus peut empêcher 90% des affections et n'a pas d'effet secondaire grave. Il a été introduit en Suisse en 2007. Alors qu'il était controversé à l'époque, les observations sur le long terme montrent maintenant des résultats très positifs. Aujourd'hui, il est clair que la vaccination contre le VPH est sûre et efficace, comme le montrent les résultats de 26 études.

Le VPH s'implante dans la muqueuse utérine. Le vaccin empêche que le virus puisse s'introduire dans la muqueuse. Il s'agit du virus sexuellement transmissible le plus fréquent au monde. On en connaît plus de 120 types, dont certains, comme le VPH 16 et le VPH 18, provoquent le cancer. Le vaccin agit déjà au stade préliminaire des maladies cancéreuses (CIN2+ / CIN3+)

Le cancer du col de l'utérus est le deuxième type de cancer le plus fréquent chez les femmes. Chaque année, des milliers de femmes le contractent; un tiers d'entre elles en décèdent. Le virus peut rester 10 à 12 ans dans la muqueuse utérine, sans qu'il ne révèle sa présence tant qu'il n'y a pas de maladie. C'est pourquoi il est donc important d'être vaccinée avant le premier rapport sexuel, qui pourrait être le premier contact avec le VPH. Le vaccin pourrait permettre de diminuer de 90% les cancers du col de l'utérus. Le VPH provoque cependant également d'autres cancers et produit des verrues et des carcinomes dans les zones génitales et anales ainsi que sur la tête chez les hommes et les femmes. Au cours des dernières années, le nombre de cancers a beaucoup augmenté. Par exemple, le nombre de tumeurs à la gorge et à la tête a presque triplé.

Malgré l'efficacité du vaccin, le taux de vaccination est encore très bas, et la vaccination n'est pas obligatoire. La vaccination volontaire à l'école contre le VPH permet d'obtenir ce qu'on appelle l'immunité de groupe. Vacciner la majorité des filles entre 11 et 17 ans, avant les premiers rapports sexuels, suffit, mais vacciner les garçons entre 11 et 26 ans permettrait aussi de limiter la propagation du VPH. En Suisse, le vaccin contre le VPH est recommandé à tous les jeunes de 11 à 14 ans, comme vaccination de base pour les filles, et comme vaccination complémentaire pour les garçons. Les jeunes de 15 à 26 ans peuvent également le faire, par après. Le vaccin est gratuit pour les jeunes de 11 à 26 ans dans le cadre du programme cantonal de vaccination.

Conclusion

Si plus de gens se font vacciner contre le VPH, la propagation du virus peut être limitée et le nombre de cancers et de victimes de cette maladie diminuera. Ce fait est peu connu du grand public, et ce progrès médical n'est pas utilisé. Dans un communiqué de presse du 1^{er} septembre 2016, le canton du Valais a donné des informations sur le vaccin contre le VPH. D'autres informations sont disponibles sur le site internet de la protection de la santé du canton du Valais à l'adresse suivante: <https://www.promotionsantevalais.ch/de/dokumente-papillomviren-92.html>

Questions au Conseil d'Etat:

1. Combien de maladies dues au VPH a-t-on recensées en Valais ces dix dernières années?
2. Quels sont les taux de vaccination contre le VPH en Valais chez les deux sexes?
3. Qu'a-t-on observé depuis l'introduction du vaccin contre le VPH (en 2007 pour les femmes, en 2016 pour les hommes)?
4. Le Conseil d'Etat est-il prêt à informer chaque année la population à propos du vaccin contre le VPH?
5. Le Conseil d'Etat est-il prêt à promouvoir encore plus la vaccination volontaire contre le VPH à l'école?